

# INEL

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE NAMUROISE D'ÉLECTRICITÉ  
Société Coopérative - Association de Communes régie par la Loi du 1er mars 1922

Siège Social à CINEY

Téléphone Tamines 77.29.01 (7 lignes)

Siège d'Exploitation d'AUVELAIS

T.V.A. N° 201.399.912

A rappeler lors du  
paiement EVP →

**FACTURE**

NOUV./RAC.

N<sup>o</sup>  
DEL./MJF.6  
14/089/7108/4234-2150

AUVELAIS, le 5.9.1971.  
88, rue des Glaces

Pour fourniture en \_\_\_\_\_  
de ce qui suit, conformément \_\_\_\_\_

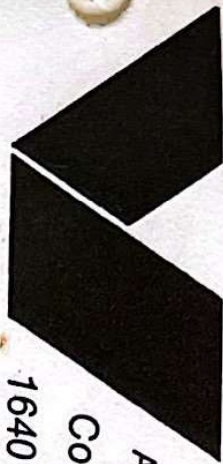
Valeur au comptant.

Ibaa 428 89

Quantités	DÉSIGNATION	Prix unitaire	Sommes
4	blocs de dérivation de 35 préassemblé 4x6 pince geuskens maille ouverte	17,-	68,-
39 m.		32,-	1.248,-
1		52,-	104,-
1			18,-
			-----
4 h.	main d'oeuvre	231,-	1.438,-
			-----
			924,-
			-----
			2.362,-
			-----
			331,-
			-----
			2.693,-
			-----

T.V.A. 14%

Les paiements sont valablement opérés par versement, virement ou transcrit à l'un des comptes  
ci-après de la Société **ESMALUX**, à Auvelais :  
- n° 4949 à l'office des chèques Postaux ;  
- n° 130.256 chez la Banque de Bruxelles à Charleroi ;  
- n° 60.035 chez la Société Générale de Banque à Namur



**ASSOCIATION VINÇOTTE**

Association sans but lucratif

Contrôles - Réceptions - Expertises

1640 Rhode-Saint-Genèse

TVA : 402 984 520

**QUITTANCE**

N° **57128**

Date : 19-5-86.

Reçu de

Baumagne LIVES.

TVA n° : Wesint

la somme de :

Honoraires F 705

TVA 14% F 99

Total F 804

pour contrôle technique effectué le 19-5-86.

Pour l'Association Vinçotte

L'inspecteur

P.V. n° : 20638

# INEL

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE NAMUROISE D'ÉLECTRICITÉ  
Société Coopérative -- Association de Communes régie par la Loi du 1er mars 1922

Siège Social à CINEY

Téléphone Tamines 77.29.01 (7 lignes)

Siège d'Exploitation d'AUVELAIS

A rappeler lors du  
paiement SVP

**FACTURE**

4234

N°

NOUV. RACC.

chaussée de Louvain 103

5000

NAMUR

AUVELAIS, le 31.3.1970  
88, rue des Glaces

Pour fourniture en MARS  
de ce qui suit, conformément

Valeur au comptant.

Ibsa 428 69

Les paiements sont valablement opérés par versement, virement ou transfert à l'un des comptes ci-après de la Société **ESMALUX, à Auvelais** :

- n° 49.49 à l'office des Chèques Postaux ;
- n° 130.256 chez la Banque de Bruxelles à Charleroi ;
- n° 60.035 chez la Société Générale de Banque à Namur

Quantités	DÉSIGNATION	Prix unitaire	Sommes
	<b>Marchandises :</b>		
1	coffret B.6		1.176.-
1	disjoncteur III		650.-
			-----
			1.826.-
			=====
	<b>pour fournitures à LIVES</b>		

La taxe de transmission est payée au trésor par le service ou l'entreprise de distribution, d'après le montant global des recettes, de la manière et dans les délais fixés par A. R. du 26 juillet 1926.

# INEL

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE NAMUROISE D'ÉLECTRICITÉ  
Société Coopérative - Association de Communes régie par la Loi du 1er mars 1922

Siège Social à CINEY

Téléphone Tamines 77.29.01 (7 lignes)

Siège d'Exploitation d'AUVELAIS

A rappeler lors du  
paiement SVP

**FACTURE**

4234/

TRAV./RACC.

chaussée de Louvain 103  
5000 NAMUR

5700

AUVELAIS, le 31.7.1970.  
88, rue des Glaces

Pour fourniture en juillet,

de ce qui suit, conformément

Valeur au comptant.

Ibsa 428 69

Les paiements sont valablement opérés par versement, virement ou transfert à l'un des comptes

ci-après de la Société **ESMALUX**, à **Auvelais**:

- n° 4949 à l'office des chèques Postaux ;
- n° 130.256 chez la Banque de Bruxelles à Charleroi ;
- n° 60.035 chez la Société Générale de Banque à Namur

Quantités	DÉSIGNATION	Prix unitaire	Sommes
	<u>Raccordement à Lives.</u>		
	<u>Fournitures :</u>		
1	bloc de dérivation de 35		16,-
1	bloc de dérivation de 16		13,-
			<u>29,-</u>
	<u>Main d'oeuvre :</u>		
1	heure		207,-
			<u>236,-</u>
	Taxe 7 %		17,-
			<u>253,-</u>
			=====

La taxe de transmission est payée au trésor par le service ou l'entreprise de distribution, d'après le montant global des recettes, de la manière et dans les délais fixés par A. R. du 26 juillet 1926.